

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLANTATIONS MARIANI (INDOCHINE)

EN COCHINCHINE
Les progrès de la colonisation
par Henri COSNIER, député de l'Indre
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1914)

M. [Joseph] Mariani ¹ a planté au village d'Anhoa 70 hectares en hévéas et 28.000 plants ont été mis en terre.

Annuaire général de l'Indochine française, 1915 :
J. Mariani, restaurateur, 51-53, r. Amiral-Dupré, Saïgon
Mariani, planteur à Bentré

Annuaire général de l'Indochine française, 1915, p. 167 :
Mariani (J.), colon à Thu-dâu-môt

Annuaire général de l'Indochine française, 1915, p. 169 :
Plantation d'ananas à Vinh-Hoa, Binh-phu (Thu-dâu-môt)
Javet, directeur.
Gigaud de Saint-Martin de la Plagne, sous-directeur [puis directeur de la plantation Delost].
Xaviel, surveillant.
Pachod à Lai-Khê.
Mariani à An-Hoa.
Yên et Tôn à Phu-trung et An-hoa.

Annuaire général de l'Indochine française, 1915, p. 179 :
Mariani, colon à Bentré.

PLANTATION MARIANI
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 50, 1^{er} trim. 1916, p. 116).

Voie d'accès : route de Thudaumot.
Distance de Saïgon : 43 km.
Superficie : 150 hectares.
Nombre d'hévéas plantés au 1^{er} janvier 1916 : 11.752 hévéas.

¹ Joseph Marie Mariani : né le 1^{er} novembre 1879 à Venaco (Corse). Agent de police à Saïgon, puis restaurateur en cette ville. Placé en sursis d'appel en juin 1917 au titre de sa plantation d'hévéas d'An Hoa (rens. communiqués par Gérard Faure). Décédé à Karachi, 14 mai 1947.

Programme à réaliser: 50.000 arbres.
Nature du terrain : terres grises.
Autres cultures : acajous indigènes : 11.000 pieds.
Main-d'œuvre : locale.

Annuaire général de l'Indochine française, 1920, p. 171 :
Province de Thu-dâu-môt.
Plantation d'hévéas de M. Mariani à An-Hoa.
Plantation d'hévéas de M. Mariani à An-thanh-tây.

[Banque industrielle de Chine](#)
(*Courrier d'Haiphong, 20 septembre 1921*)

M. [Joseph] Mariani, colon à Thudaumot, préconisa d'employer les mêmes procédés qu'en Chine et de réclamer le remboursement par le gouvernement représenté par le gouvernement général de l'Indochine, dont la responsabilité serait engagée du fait de la nomination de MM. Le Gallen et Bourcier Saint-Chaffray comme administrateurs de la banque.

[ANNUAIRE DES ENTREPRISES COLONIALES, 1922](#)

Colons agriculteurs.

[Joseph] Mariani, Thudaumot.

Plantations de caoutchouc

[Joseph] Mariani, Thudaumot.

Annuaire général de l'Indochine française, 1922, p. 162 :
Plantation d'ananas et d'hévéas à Vinh-Hoa (Thu-dâu-môt)
L. Liotard, adm. délégué
Javet, gérant
Pachod à Lai-Khê
Mariani à An-Hoa
Yên et Tôn à Phu-trung et An-hoa

Annuaire général de l'Indochine française, 1922, p. 188 :
Province de Thu-dâu-môt
Mariani, plantations d'hévéas à An-Hoa et An-thanh-tây

Chambre d'agriculture
(*L'Écho annamite, 14 février 1922*)

Liste alphabétique des candidats qui se sont fait connaître à la Chambre d'agriculture avant le 13 février 1922 :

Mariani, Joseph, agriculteur ;

Joseph Marie MARIANI, CONSEILLER COLONIAL
membre du comité de l'[Amicale corse de Cochinchine et du Cambodge](#)

ÉLECTIONS COLONIALES
du 15 octobre 1922
(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1922)

Mariani, planteur, membre du Syndicat des planteurs.

Plantation Mariani
(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, au 1^{er} septembre 1923)

Voies d'accès : route de Saïgon-Thudâumôt-Bêncat et route d'An-Hoa.
Distance de Saïgon : 45 km.
Superficie : 155 hectares dont 137 plantés.
Nombre d'arbres plantés : 43.000.
Programme à réaliser : 50.000 arbres.
La plantation est complètement dessouchée.
Nature du terrain : terres grises.
Méthode de culture : Deux labours par an, deux piochages par an.
Main-d'œuvre : locale, de 20 à 70 coolies, suivant les besoins.
Cheptel : 16 bœufs de labour.

1926 (janvier) : Administrateur de la [Société des Garages Indochinois](#)

DEMANDES DE CONCESSIONS
(*Bulletin administratif du Cambodge*, 1926, juillet 1926)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1926 : À l'Officiel)

M. Mariani a demandé une concession de 5.000 ha. de terres rouges à Stung-treng (prov. de Kompong) à côté d'un terrain demandé par M. J. F. Charles et qui s'étend aussi sur 5.000 ha.

.....
M. Mariani, planteur à Thudaumot, a demandé une concession de 800 ha. à Cheythvea (prov. de Kompong-Thom, Cambodge) à 0 piastre 50 l'hectare.

PLANTATION MARIANI
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926)

Voies d'accès : route de Bêncat et route d'An-hoa, province de Thudaumot.
Distance de Saïgon : 45 kilomètres.
Propriétaire : M. Mariani.
Nature du terrain : terres grises.
Superficie globale : 155 hectares.
Superficie plantée en hévéas : 137 hectares.
Nombre d'hévéas plantés : 43.000.
Méthode de culture : 2 labours par an, 2 piochages par an.
Main-d'œuvre : locale, 20 à 70 coolies, suivant les besoins.
Cheptel : 16 bœufs de labour.



Planche 148. — Le parc à bétail



Planche 149. — M. Mariani inspectant son troupeau.

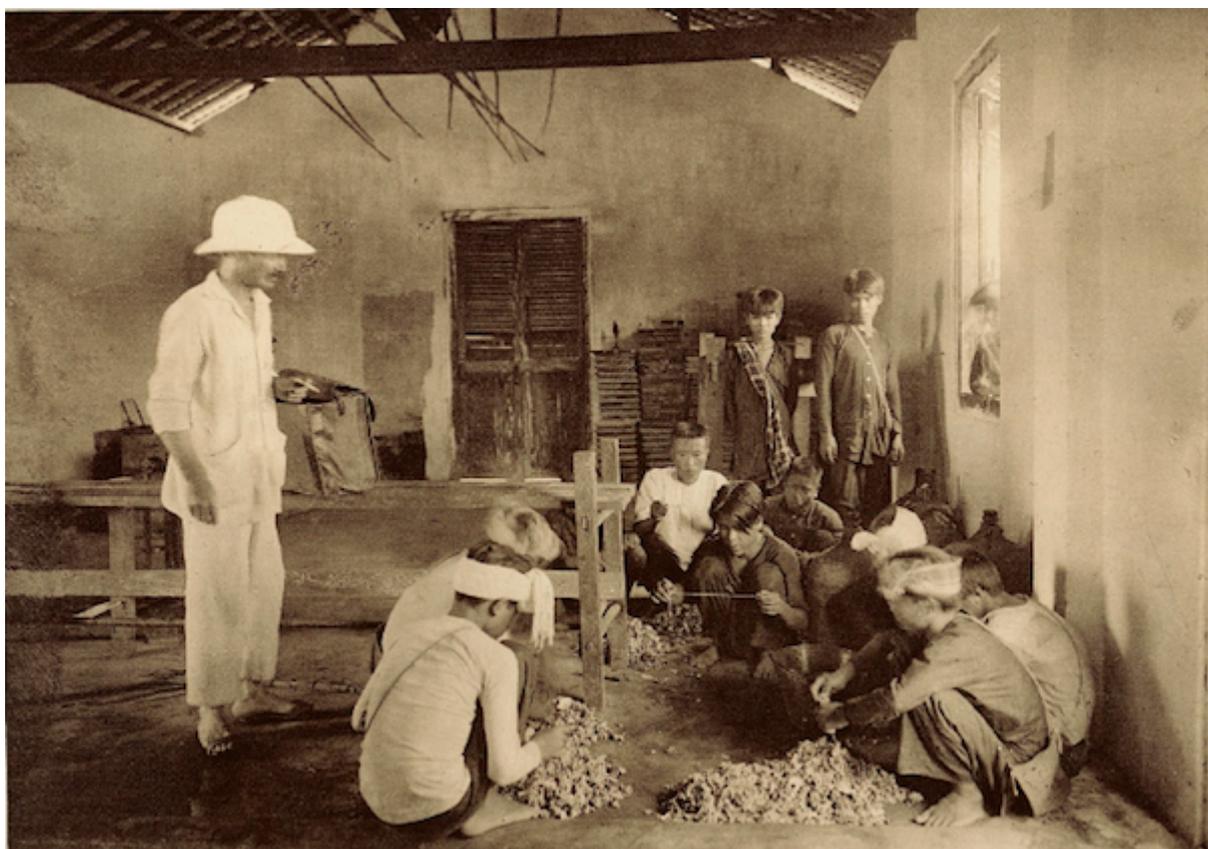


Planche 151. — Nettoyage du sernamby.



Planche 152. — Charrettes à bœufs en chargement



Planche 152. — Charrettes à bœufs chargées de caisses de caoutchouc

LE CONSEIL COLONIAL DE COCHINCHINE ET LA MENDICITÉ

Un vœu de M. Mariani

(*L'Écho annamite*, 11 décembre 1926)

Dans notre compte-rendu de la dernière séance du Conseil colonial, nous avons écrit que M. Mariani avait déposé au bureau de cette assemblée un vœu relatif à la mendicité en Cochinchine, et principalement à Saigon.

Ce vœu est ainsi conçu :

Le conseiller colonial soussigné,

Considérant qu'il n'est pas humain, ni digne d'une colonie prospère comme la Cochinchine de laisser des mendiants circuler dans l'intérieur et surtout dans les rues de la capitale,

Émet le vœu :

Que la mendicité soit interdite dans la colonie, et invite l'administration à prendre les mesures nécessaires pour assurer la subsistance des malheureux et véritables indigents.

Signé : MARIANI.

FORMATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES PLANTATIONS MARIANI (INDOCHINE)



[Coll. Peter Seidel](#)

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLANTATIONS MARIANI (INDOCHINE)

Capital social : cinq cent mille piastres

divisé en 10.000 actions de 50 piastres chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Mathieu, notaire à Saïgon, le 12 septembre 1927
et délibérations constitutives des 12 et 23 décembre 1927.

Siège social à Saïgon

ACTION DE CINQUANTE PIASTRES AU PORTEUR

entièrement libérée

Saïgon, le 23 décembre 1927

Un administrateur (à gauche) : Léon Girard

Un administrateur (à droite) : J. Mariani

Imp. A. Portail, Saïgon



[Coll. Serge Volper](#)

Société anonyme des plantations Mariani (Indochine)
Statuts déposés à l'étude de M^e Mathieu, notaire à Paris, le 12 septembre 1927 et
délibérations constitutives des 12 et 23 décembre 1927

Capital social : 500.000 piastres
divisé en 14.000 actions de 50 piastres chacune

Siège social : 126, rue Mac-Mahon, Saïgon

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

À Saïgon, le 23 décembre 1927

Un administrateur (à gauche) : Léon Girard

Un administrateur (à droite) : Joseph Mariani

Impr. A. Portail, rue Catinat, Saïgon

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1927)

On annonce la création d'une société au capital de 550.000 piastres divisé en actions de 50 piastres qui prendra la suite de M. Mariani dans l'exploitation des plantations d'hévéas de Anhoa.

La moitié du capital serait représentée par des actions d'apport et M. Mariant toucherait en plus une somme en espèces.

Il serait remis une part de fondateur pour 20 actions.

ENFIN !
Un dépôt de mendicité pour Saigon et Cholon
(*L'Écho annamite*, 31 décembre 1927)

M. [Joseph] Mariani, conseiller colonial, a également sa grande part dans ce résultat réconfortant.

On se rappelle, en effet, son intervention à ce sujet, au sein de notre première assemblée locale élue.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 8 février 1928)

.....
M. Mariani fait connaître qu'il avait fait procéder, en Annam, au recrutement de 115 coolies volontaires ; quand il fallut aller à la Résidence, pour obtenir les titres d'identité de ces coolies, le Résident s'est opposé au départ de ces derniers et les a fait disperser.

C'est une atteinte intolérable à la liberté du travail.

Si l'on peut admettre que l'intérêt national justifie le recrutement de travailleurs indochinois pour les Nouvelles-Hébrides, en raison du statut anglo-français de cette possession, cet intérêt n'entre plus en jeu quand il s'agit des autres colonies, Nouvelle-Calédonie, Iles de la Société, etc., et l'on ne comprend pas que des autorisations soient données pour le recrutement de main-d'œuvre indochinoise destinée à ces colonies, quand elles sont refusées ou mesurées parcimonieusement aux colons et planteurs cochinchinois.

TRANSFORMATION EN S.A.
avec l'appui des [Affréteurs indochinois](#)

PAR LES COLONIES

La Corse libre
par Mario ORSOLA
(*La Lanterne*, 17 mars 1928)

Il était bruit, tout récemment, d'un mouvement léger qui se serait révélé en Corse, lequel tendrait à provoquer une action en faveur de l'indépendance de l'île de Beauté.

Il est pour la Corse, fort heureusement, d'autres moyens et de meilleurs, d'obtenir sinon l'indépendance, tout au moins les avantages qu'elle ne cesse de réclamer à la métropole. La lassitude, issue d'une attente vaine, peut tendre à provoquer des mécontentements. Ces mécontentements n'iraient pas jusqu'au séparatisme.

Mais tout fait prévoir des modifications profondes dans l'état social de la Corse.

Bientôt, sans doute, elle parviendra à faire elle-même ce que ne réussit pas à entreprendre la métropole, aux prises elle-même avec de rudes nécessités.

On sait que la Corse demande des voies de communication, des services maritimes plus fréquents entre le continent européen et elle, d'une part, entre elle et l'Afrique, d'autre part. Elle demande aussi une participation effective à sa mise en valeur.

Tout cela, si les événements continuent à marcher à souhait, elle l'obtiendra par ses propres enfants.

Ce n'est pas au concours des millions de M. Coty que nous faisons allusion ici.

M. Coty dispense modérément ses dons à son pays natal.

Mais nul n'ignore qu'en raison même du peu de ressources de l'île et de la pauvreté du sol, les Corses sont contraints à s'expatrier. En grand nombre, notamment, on les rencontre dans les colonies françaises.

Le concours qu'ils ont généreusement donné à la colonisation commence à porter ses fruits. Nombreux sont les Corses qui, à l'âge de la retraite ou se faisant admettre à une retraite proportionnelle, s'ils sont fonctionnaires, peuvent rapporter dans leur village, parfois, plusieurs centaines de mille francs.

Quant à ceux qui se sont lancés dans les affaires, bon nombre ont conquis le million.

Prenons un exemple récent, celui de la société anonyme des plantations Mariani, en Indochine.

Cette société se compose de MM. Joseph-Marie Mariani, planteur ; Victorien Anziani ², industriel ; Mathieu Franchini ³, garagiste ; Edmond Sixo ⁴, pilote ; Joseph Prunetti ⁵, inspecteur des forêts ; Louis Mariani, commis des douanes ; de quelques autres Corses au nom d'autres sociétés fondées par eux ; de M. Léon Girard, avocat ; et de M. Le-Van-Duc ⁶, propriétaire, tous à Saïgon.

En fondant la Société des Plantations Mariani, le fondateur couronne de belles années de labeur. Il fut, croyons-nous, petit fonctionnaire des douanes ⁷, mais il sut occuper ses loisirs à créer une plantation d'hévéas ou arbres à caoutchouc.

Qu'en est-il advenu ? La lecture des apports, dans l'acte de constitution, va nous renseigner.

M. Mariani fait apport :

1. D'une plantation de 105.000 hévéas environ ;
2. D'un terrain d'une superficie de 312 hectares 10 ares environ, lui appartenant tant au moyen d'acquisition de gré à gré que d'acquisition par adjudication et de concessions domaniales ;

Et enfin le matériel et bâtiment d'exploitation, le cheptel.

À quelles conditions M. Mariani traite-t-il ?

² [Victorien Anziani](#) : né le 19 septembre 1877 à Bastia. Hôtelier, négociant, transporteur, entrepreneur, producteur d'électricité... à Quinhon.

³ Mathieu Franchini : des Garages indochinois, puis (1931) de l'Hôtel Continental.

⁴ Edmond Sisco (Bastia, 1874-Marseille, 1941) : élève-pilote (1909), puis pilote (1910) de la rivière de Saïgon.

⁵ *Joseph* Antoine Jean Baptiste Mariani : né le 28 août 1880. Entré le 1^{er} juin 1904 dans l'administration cochinchinoise des forêts. Créateur en 1919 de la plantation Guintoli et Prunetti de Chanh-luu (Thudaumot). Chargé de cours à l'École pratique d'agriculture de Bêncat. En retraite (1928). Administrateur des Hévéas de Tan-Tuong.

⁶ [Jacques Lê van Duc](#) : propriétaire à Mytho aux activités multiples.

⁷ Confusion avec Louis Mariani.

1. Contre paiement d'une somme de 225.000 piastres (trois millions de francs au cours actuel).

2. 5.500 actions de 50 piastres chacune. entièrement libérées, de la présente société (trois millions et demi de francs)

3. 1.225 parts de fondateur, sur 1.500 parts créées.

Nous avons tenu à citer cet exemple pris entre tant d'autres. Il montre ce que peuvent, dans nos colonies, l'initiative et l'endurance. Voici un petit fonctionnaire qui, relativement jeune encore, tient cependant en mains plus de six millions de francs, sans compter les bénéfices qui vont, d'année en année, accroître sa fortune.

Le groupe Mariani ne représente qu'une minuscule fraction des Corses établis aux colonies et notamment en Indochine.

Ce sont ces Corses. qui, regagnant un fortune, donneront enfin à l'île de Beauté les ressources permettant sa mise en valeur, corollaire de la liberté.

Mais une mesure législative s'impose.

Placée dans des conditions exceptionnelles, la Corse doit jouir, sous le rapport de l'héritage, d'un régime également exceptionnel. À l'État une part minime des droits de succession ; à la Corse leur majeure portion. Les Corses n'ont-ils pas constitué leur fortune en collaborant à l'édification de la fortune de la France ?

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1928)

Nous apprenons la création de la société anonyme des Plantations Mariani au capital de 500.000 piastres divisé en 10.000 actions de 50 piastres.

M. Mariani apporte à la société une plantation de 105.000 hévéas sise à Hoa-Loi, canton de Binh-Phu, province de Thudaumot (Cochinchine), et s'étendant sur 312 ha., le matériel, les bâtiments et le cheptel, et une demande de concession de 900 ha. sis dans le même village.

En rémunération de ces apports, M. Mariani reçoit 100.000 piastres, 5.500 actions libérées de la société et 1.175 parts de fondateur sur les 1.450 créées, les 275 de surplus allant aux souscripteurs à raison d'une par 20 actions souscrites.

Les actions ont droit à un premier intérêt de 7 % et les parts à 30 % du solde des bénéfices nets.

Le conseil est autorisé à porter le capital à 2 millions de piastres par tranches de 500.000 piastres ; les augmentations seront réservées exclusivement aux actionnaires.

Premiers administrateurs : MM. Mariani ; Léon Girard, avocat-défenseur ; Anziani ; Franchini ; Le van Duc ; Sisco, pilote ; les Affréteurs indochinois ; Prunetti et Louis Mariani, commis des Douanes.

1928 (mars) : Joseph Mariani,
administrateur des [Établissements Anziani et Pagès](#), à Qui-Nhon

Les habitations économiques en Cochinchine
La commission de contrôle de contrôle.
(*L'Écho annamite*, 26 juin 1928)

[Joseph] Mariani, membre français du Conseil colonial, membre

LES PRIMES DE MOTOCULTURE*
(*L'Écho annamite*, 5 septembre 1928)

Liste des bénéficiaires des primes pour appareils de motoculture (extrait du *Bulletin administratif de la Cochinchine* du 30 août 1928) :

M. [Joseph] Mariani, conseiller colonial, planteur à An Hoa (Thudaumot) 296 \$ 25

THUDAUMOT
A la recherche de la bande Chinh
(*L'Écho annamite*, 22 septembre 1928)

Un télégramme de Thudaumot annonce que le chef de bande Chinh ayant été signalé hier au village de Hoa-Loi, près de la plantation Mariani, les autorités indigènes ont tenté, mais en vain, de le capturer. Au cours de cette expédition, un agent de la police communale a été légèrement blessé à la jambe. Chinh se serait enfui dans la direction de Phu-Trung.

Port de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 16 mars 1929)

Membre suppléant : M. [Joseph] Mariani, membre français du Conseil colonial.

DÉMISSION, RÉÉLECTION

Au conseil colonial de Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 19 février 1930)

À la séance du conseil colonial de lundi soir, certains conseillers voulaient porter devant l'assemblée la question de la revalorisation des soldes des fonctionnaires.

Le gouverneur Krautheimer s'y est opposé conformément au règlement qui précise que dans la session extraordinaire, seules les questions inscrites à l'ordre du jour et figurant dans l'arrêté de convocation, doivent être examinées. À la suite de cet incident, quatre conseillers, MM. Ardin, [Joseph] Mariani, [Alexandre] Lacouture et Caffort, ont démissionné.

Élections coloniales de Cochinchine
Scrutin de ballottage du 18 mai 1930
(*L'Écho annamite*, 9 mai 1930)

Aucune nouvelle déclaration de candidature n'a été reçue au gouvernement de la Cochinchine, à la date du 8 Mai courant, à 24 heures. MM Hippolyte Ardin, Léon Caffort et Joseph Marie Mariani, candidats au 1^{er} tour de scrutin, ont maintenu leur candidature au scrutin de ballottage du 18 mai 1930.

Élections coloniales de Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1930)

Ont été élus sans concurrents : MM. Ardin, Caffort, Mariani.

La commission des grands travaux
(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1930)

Il est institué à Saïgon une commission à l'effet d'étudier les propositions à soumettre au gouvernement en ce qui concerne les grands travaux d'utilité publique à effectuer en Cochinchine sur les fonds du futur emprunt et leur ordre d'urgence.

Cette commission est ainsi composée : ... [Joseph] Mariani...

DÉFAITE AUX ÉLECTIONS COLONIALES

Conseil colonial (Cochinchine)
Élections coloniales des 7 et 21 décembre 1930
(*L'Écho annamite*, 25 novembre 1930)

Liste Béziat et Ardin (rad. et rad.-soc.)
Mariani Joseph, planteur, membre sortant du conseil colonial ;

Conseil colonial (Cochinchine)
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1930)

Mariani : battu.

ANNUAIRE DU SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE 1931

Mariani, planteur, 196, rue Mac-Mahon

Province de Baria

PLANTATION MARIANI

Propriétaire : Jean Mariani (Société des plantations J. Mariani, Indochine).

Commune de Hoa-Loi.

Canton de Binh-Phu.
 Voie d'accès : route de Phuoc-hoa.
 Distance de Saïgon : 45 km.
 Nature du terrain : terres grises.
 Année de la première mise en culture : 1914.
 Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Thudâumôt n° 90).
 Méthode de saignée : au 1/4 de la circonférence de l'arbre.
 Main-d'œuvre : locale.
 Immeubles et installations : une maison d'habitation, usine, fumoir, logements pour coolies, cuisines et dépendances (tous en maçonnerie).
 Matériel agricole : tracteurs Fordson, charrues.
 Cheptel : 50 têtes.
 Production annuelle : 33 tonnes.

PROVINCE DE THUDAUMOT

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
90	Mariani	Mariani J., Lycée franco-chinois	Cholon	312 00	312 00

Indochine-Adresses, 1933, p. 195 + 481 :
 Joseph-Marie Mariani, hôtelier à Thudaumot.

Indochine-Adresses, 1933, p. 897 :
 Province de Thudaumot
 SOCIÉTÉ ANONYME DES PLANTATIONS MARIANI.
 Surface totale : 230 ha.
 Surface plantée : 168 ha.

Société indochinoise d'études minières

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 mars 1934)

M. [Joseph] Mariani vient de fonder une nouvelle société sous la dénomination de Sté indochinoise d'études minières.

MÉRITE AGRICOLE

Promotion normale du 1^{er} janvier 1934

AU TITRE DE L'ALGÉRIE, TUNISIE, COLONIES, PAYS DE PROTECTORAT
 (*Le Journal officiel de la République française*, 30 mars 1934, p. 865-867)

Grade de chevalier

Mariani (Jean-Jacques-Antoine), instituteur à Saïgon (Cochinchine).

Chambre d'agriculture de Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 24 août 1934)

[Joseph] Mariani, 160 voix, élu

RETOUR AU CONSEIL COLONIAL
COMME DÉLÉGUÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

A SAIGON
A la chambre d'agriculture
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 août 1934)

Puis furent désignés les délégués au Conseil colonial : MM. Mariani et le commandant Pham.

Après le Conseil colonial
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935)

Le conseil procède à la désignation des membres des commissions:
Commission du jury d'expropriation : MM. [Joseph] Mariani et Ballous.

Société anonyme des Plantations Mariani
Assemblée générale ordinaire du 13 août 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 septembre 1936)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues à l'article 46 des statuts afin de vous présenter les comptes de la société pour l'exercice 1935 et vous donner connaissance du rapport du commissaire sur ces mêmes comptes.

L'année 1935 n'a pas apporté de modification sensible dans la situation de notre société. Cette année a été, en somme, une période de transition dans l'attente des résultats de la mise en application du plan de restriction. Les cours de la matière sont restés sensiblement stationnaires pendant presque toute l'année et ce n'est que dans ces derniers mois qu'ils ont commencé à accuser un léger relèvement.

C'est ainsi que la valeur de réalisation de la production en 1935 a été de 17.987 p. 00 pour une quantité de 50 t. 500 qui met le prix moyen du kilo à 0 p. 356 ; pour 1934 ces mêmes chiffres étaient respectivement de 51 t. et 0 p. 367.

Le nombre des arbres en saignée est demeuré à peu près sans changement a un chiffre voisin de 36.000.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à : 15.286 p. 23 contre 15.129 p. 21 en 1934, de ce côté nous croyons être parvenus à la limite des compressions possibles sans nuire au bon entretien de la plantation.

Le Compte Pertes et profits. de l'exercice s'établit ainsi qu'il suit (en p.) :

Recettes	17 98 91
Dépenses	15.281 23
Solde créditeur	2.705 96

sauf à tenir compte du solde débiteur reporté des exercices précédents 1.757 40

Il reste donc un solde créditeur de 948, 56

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Vous aurez à désigner conformément à l'article 34 des statuts un ou plusieurs commissaires pour l'exercice 1938.

Enfin, nous vous demandons suivant l'usage de vouloir bien donner à vos administrateurs les approbations et autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le conseil d'administration.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF	
Frais de constitution	29.037,48
Plantation	400.000,00
Matériel et outillage	3.043,55
Actionnaires	39.000,00
et Banque	52,34
Essais de culture.	2 400,00
Compte à régulariser	959,49
	<u>474 492,86</u>
PASSIF	
Capital	450.000,00
J. Mariani Compte apport	22.694,14
Créditeurs divers	850,16
Compte Pertes et profits	948,56
	<u>474.492,86</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DOIT	
Exploitation main d'œuvre	5 698,40
frais expédition :	951,58
entretien et divers :	2 382,40

Frais généraux :	5 056,71	
Impôts et taxes :	1.174,89	
Agios et intérêts :	17,25	15.281,23
Report de l'exercice 1934		1.757,40
17 038,63		
Balance créditrice		948,56
		<u>17.987,19</u>
AVOIR		
Production		17 937,19
		<u>17.987,19</u>

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 1935, en reconnaît l'exactitude et la sincérité, approuve lesdits rapports et comptes tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus au conseil d'administration de sa gestion pour ledit exercice

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme pour faire le rapport à la prochaine assemblée générale sur les comptes de l'exercice 1936 comme commissaire aux comptes monsieur Jeambille.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les administrateurs n'ont pas usé pendant l'exercice écoulé de la faculté de traiter avec la société et confère aux administrateurs toutes autorisations nécessaires pour traiter avec la société conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 à charge par eux entre compte des opérations effectuées conformément audit article

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

JOSEPH MARIANI, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les élections à la Chambre d'agriculture de Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1936)

Le gouverneur général de l'Indochine ayant prononcé la dissolution de la Chambre d'agriculture de Cochinchine, par arrêté du 5 mai, les élections ont eu lieu le 9 juin.

Voici les résultats partiels :

Ont été élus au premier tour : MM. ... et [Joseph] Mariani, comme membres titulaires français.

Société anonyme des Plantations Mariani
Assemblée générale ordinaire du 13 août 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 septembre 1936)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues à l'article 46 des statuts afin de vous présenter les comptes de la société pour l'exercice 1935 et vous donner connaissance du rapport du commissaire sur ces mêmes comptes.

L'année 1935 n'a pas apporté de modification sensible dans la situation de notre société. Cette année a été, en somme, une période de transition dans l'attente des résultats de la mise en application du plan de restriction. Les cours de la matière sont restés sensiblement stationnaires pendant presque toute l'année et ce n'est que dans ces derniers mois qu'ils ont commencé à accuser un léger relèvement.

C'est ainsi que la valeur de réalisation de la production en 1935 a été de 17.987 p. 00 pour une quantité de 50 t. 500 qui met le prix moyen du kilo à 0 p. 356 ; pour 1934, ces mêmes chiffres étaient respectivement de 51 t. et 0 p. 367.

Le nombre des arbres en saignée est demeuré à peu près sans changement à un chiffre voisin de 36.000.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à : 15.286 p. 23 contre 15.129 p. 21 en 1934. De ce côté, nous croyons être parvenus à la limite des compressions possibles sans nuire au bon entretien de la plantation.

Le compte Pertes et Profits. de l'exercice s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes	17.987 p. 91
Dépenses	15.281 23
Solde créditeur	2.705 96

sauf à tenir compte du solde débiteur reporté des exercices précédents 1.757⁴⁰

Il reste donc un solde créditeur de 948,56

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Vous aurez à désigner, conformément à l'article 34 des statuts, un ou plusieurs commissaires pour l'exercice 1936.

Enfin, nous vous demandons suivant l'usage de vouloir bien donner à vos administrateurs les approbations et autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le conseil d'administration.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1935

ACTIF	
Frais de constitution	29.037.48

Plantation	400.000 00
Matériel et outillage	3.043.55
Actionnaires	39.000.00
Caisse et Banque	52.34
Essais de culture	2.400 00
Compte à régulariser	959 49
	<u>474 492 86</u>
PASSIF	
Capital	450.000.00
J. Mariani Compte Apport	22.694.14
Créditeurs divers	850.16
Compte Pertes et Profits	948 56
	<u>474 492 86</u>

COMPTE DE PROFITS BT PERTES

DOIT	
Exploitation main d'œuvre	5 698.40
Exploitation frais expédition	951.58
Exploitation entretien et divers	2 382.40
Frais généraux	5 056 71
Impôts et taxes	1.174.89
Agios et intérêts	17.25
	15.281.23
Report de l'exercice 1934	1.757.40
	17 038.63
Balance créditrice	948.56
	<u>17.987.19</u>
AVOIR	
Production	17 937.19
	<u>17.98719</u>

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 1935, en reconnaît l'exactitude et la sincérité, approuve les dits rapports et comptes tels qu'ils lui sont présentés et donne *quibus* au conseil d'administration de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, nomme pour faire le rapport à la prochaine assemblée générale sur les comptes de l'exercice 1936 comme commissaire aux comptes, monsieur Jeambille.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les administrateurs n'ont pas usé pendant l'exercice écoulé de la faculté de traiter avec la société et confère aux administrateurs toutes autorisations nécessaires pour traiter avec la société conformément à l'article 40 de la Loi du 24 juillet 1867, à charge par eux de rendre compte des opérations effectuées conformément audit article.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ASSERVISSEMENT DES RIZICULTEURS

Lettre ouverte à M. le gouverneur général
par J. Combot
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juin 1937)

Contre Mariani

Malgré l'opposition ferme de la chambre d'agriculture, la « Coopérative agricole de Cochinchine » est, paraît-il, fondée sous la présidence de M. Mariani, dit le *Compétent...*

Société des plantations Mariani (Indochine)
Société anonyme au capital de 450.000 p.
Siège social à Saïgon

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 novembre 1937)

Liste des actions non libérées des versements exigibles publiés conformément à l'article 11 des statuts :

N° 1 à 20	N° 1.973 à 1.992
421 à 520	1.993 à 2.052
721 à 760	2.163 à 2.182
801 à 900	2.263 à 2.422
921 à 940	2.463 à 2.502
943 à 962	2.543 à 2.562
963 à 982	2.643 à 2.662
983 à 1.022	3.187 à 3.206
1.063 à 1.082	3.827 à 3.846
1.213 à 1.232	3 847 à 3.946
1 523 à 1.622	4.027 à 4.086

1.623 à 1.642	4.187 à 4 386
1.643 à 1 962	

Les porteurs des actions sus-énoncées sont avisés qu'à défaut de libération de leurs titres dans la quinzaine de la présente insertion, il sera procédé sans nouvelle mise en demeure et sans autre formalité à la mise en vente desdites actions aux enchères publiques, par le ministère d'un notaire.

Pour insertion :

Le conseil d'administration

L'Impartial du 21 novembre 1937.

Société anonyme des plantations Mariani
50, rue Lefèbvre — Saïgon
Avis à messieurs les actionnaires
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 4 mars 1939)

L'assemblée générale ordinaire du 27 février 1939, qui a approuvé les comptes de l'exercice 1938, a fixé à 7 % le montant du dividende attribué aux actions.

Ce dividende sera payable au siège de la société à compter du 15 mars 1939 à raison de 3 p. 50 par coupon sous déduction des impôts et contre remise du coupon n° 2.

Le conseil d'administration

L'Information d'I. C., du 4 mars 1939.

NOUVELLE DÉFAITE AUX ÉLECTIONS COLONIALES

Les élections coloniales
Le scrutin du 16 avril
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 23 avril 1939)

La liste de Lachevrotière-Ballous — qui devient la liste de Lachevrotière, Lalung-Bonnaire — eut deux de ses membres élus et c'est tout. Cette liste tient la tête de loin et il reste peu d'espoirs à la liste Mariani-Peysson-Bonvicini.

Le 2^e congrès annuel des agriculteurs cochinchinois
(*L'Écho annamite*, 5 juin 1939, p. 1)

L'administrateur Esquivillon, aux applaudissements nourris de l'assistance, épingla sur la poitrine de M. [Joseph] Mariani la médaille du mérite agricole, digne récompense d'une longue carrière, vouée à la prospérité économique de ce pays.

NÉCROLOGIE
M^e Léon Girard
(*Le Nouvelliste*, 20 août 1939)

Saïgon a appris avec tristesse le décès survenu le 12 courant à Antibes, de M^e Girard, le talentueux avocat, le doyen, croyons-nous, et le plus ancien bâtonnier de Saïgon.

Tout le monde à Saïgon connaissait et estimait M^e Girard pour ses connaissances professionnelles très étendues, pour la clarté et la finesse de ses interventions, mais on connaissait aussi l'égalité de son caractère, sa courtoisie, son indulgence.

Le « Nouvelliste » présente à ses enfants, Mme et M^e Carpanetti, à M^e Réveille, son excellent associé, l'expression de ses condoléances.

Comité de gratitude des agriculteurs cochinchinois
envers les soldats de l'Empire français
(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 15 novembre 1939)

Le président de la Chambre d'agriculture a demandé à MM. DALOZ et JANSSENS d'assister à la seconde séance du comité de gratitude des agriculteurs cochinchinois envers les soldats de l'Empire français

Cet organisme a été placé sous le patronage du général CATROUX.

M. [Joseph] MARIANI, président de la Chambre d'agriculture, en est le président,

Clôture du congrès de l'agriculture indochinoise
(*L'Écho annamite*, 8 avril 1940)

[...] Comme tout chez nous se termine par du bon vin et de belles chansons — selon le mot de Beaumarchais —, une vingtaine de congressistes, membres du comité organisateur ou collaborateurs dévoués de M. le président Mariani, se sont réunis, sur l'invitation de celui-ci, au *Continental Palace*, autour d'une table abondamment et luxueusement servie par le personnel stylé de M. Mathieu Franchini, le sympathique conseiller colonial de la Cochinchine et l'hôtelier réputé de Saïgon.

Tout en faisant honneur au menu copieux et délicat, au champagne fin et aux desserts exquis, on y a continué à parler de l'agriculture indochinoise et du concours appréciable qu'elle serait en mesure d'apporter à la métropole en guerre. [...]

[Les obsèques de M. Arnaud](#)
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1^{er} décembre 1940)

Ces allocutions furent prononcées par ... Mariani, président de la chambre d'agriculture

LES GRANDES ASSEMBLÉES
La Commission mixte du Grand Conseil
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1940)

2^o Notabilités du Sud
Membres suppléants français
Mariani, président de la Chambre d'Agriculture de Cochinchine à Saïgon.

[Visites de l'amiral Decoux à la Chambre d'agriculture]
(*L'Écho annamite*, 19 février 1941)

Dans l'après-midi du lundi, c'est notre chambre paysanne qui eut l'honneur de le recevoir.

Ce fut, pour M. [Joseph] Mariani, l'occasion de prononcer un vibrant discours, où, après avoir rendu un juste hommage aux efforts de redressement opérés dans la métropole, il assura le gouvernement Pétain de l'indéfectible loyalisme et du dévouement inlassable des agriculteurs cochinchinois, indigènes et français, dans la tâche qui nous attend tous, en faveur de la patrie meurtrie.

FÊTE NATIONALE DU TRAVAIL ET DE LA CONCORDE SOCIALE
Le 1^{er} mai 1941 à Saïgon

Une cérémonie solennelle à la Chambre d'agriculture
(*L'Écho annamite*, 2 mai 1941)

.....
C'est dans le cadre de la Chambre paysanne de Cochinchine, parée de drapeaux tricolores et de verts feuillages, que s'est déroulée cette manifestation de l'union franco-indigène, à laquelle assistaient : MM le général Pellet, le contre-amiral Bérenger, le procureur général Lafrique, Commandant [capitaine de vaisseau] Jouan, H. de Lachevrotière, Bussière, Esquivillon, Brasey, Lorenzi, Schneyder, Haelewyn, Pâris, Marquis, etc., etc.

M. le gouverneur Rivoal et sa suite furent reçus par M. Mariani, président de la Chambre d'agriculture, entouré de MM. Guillemet, Peysson, Comte, Philippe, Brunet, De Ligondès, Balencie, Torreilles, Bui-Quang-Chiêu, le *doc phu* Huynh Ngoc-Binh, le *phu* Trân-thai-Nguyên, etc., etc. Quand chacun eut pris place dans la vaste salle de réunion de nos élus agricoles, M. Mariani lut le discours que nous reproduisons ci après :

Discours de M. Mariani

Monsieur le Gouverneur,

La Chambre d'Agriculture vous est reconnaissante de l'avoir choisie pour accomplir dans son enceinte — et à l'occasion de la Fête du Travail et de la Paix sociale — un geste simple mais symbolique : celui d'une remise de Médailles du travail à quelques bons artisans et ouvriers.

Cet honneur, elle le doit à l'importance de l'Agriculture dans la Rénovation française.

« La terre ne ment pas », a dit le Maréchal à la France angoissée, Voulant ainsi proclamer sa confiance en la vitalité du sol français et aussi sa conviction profonde que là se trouve le secret du renouveau et l'espoir d'une paix sociale.

Qui peut mieux que la terre répondre à nos besoins et calmer nos inquiétudes ?

Les richesses agricoles de notre Empire suffiraient à infuser à la Patrie un sang riche et vigoureux.

Elles peuvent accroître et accélérer les transactions commerciales, faire naître des activités industrielles nombreuses, contribuer à consolider toutes les charpentes de notre économie nationale.

Certes, la Patrie n'est pas que cette satisfaction immédiate de nos besoins matériels.

Mais si les nôtres ont montré qu'ils savent, pour son honneur, pour sa grandeur, faire le don de leur vie, c'est qu'ils ont confondu dans ce mot de Patrie l'idéal et la Réalité et le sol où se trouve posée la maison familiale, le patrimoine spirituel et aussi l'humble lopin de terre qui leur procure la nourriture de chaque jour.

La Patrie, que notre grand Chef entend faire revivre, c'est avant tout la terre de nos aïeux, la terre frémissante de tendresses et de souvenirs, la terre recéleuse de biens matériels.

Cette terre de France n'est pas morte.

Nos armées vaincues, notre pays occupé, notre Patrie demeure, belle encore au-dessus de ses ruines, parce que la Terre est là, que nous pouvons creuser, avec la même foi, le même sillon, pour le grain futur » et que le génie de notre race a fécondé déjà, grâce à l'énergie de celui qui a surgi aux heures sombres et désespérées.

En décidant que dans tout l'Empire sera célébrée aujourd'hui la Fête du Travail et de la Paix sociale, le Maréchal a voulu que soit magnifié le Travail et proclamée l'union des esprits et des cœurs.

Le monde des travailleurs de l'Empire répondra à cet appel si pur, si désintéressé, non plus, comme autrefois, pour d'utopiques et folles revendications, pour des luttes fratricides, mais pour une œuvre d'amour et de vie, pour une synthèse harmonieuse des intelligences qu'attend de lui la Patrie meurtrie.

Les travailleurs de la terre, des ateliers, des usines, ceux de Cochinchine comme ceux des autres parties de la France, font aujourd'hui le serment de s'unir pour une action commune.

Nous vouions restaurer la France dans ses traditions, dans son honneur, dans sa spiritualité.

C'est de notre labeur que naîtra cette Paix sociale sur laquelle le Maréchal Pétain bâtit la France nouvelle.

Le labeur de l'ouvrier, du cultivateur, du fonctionnaire, du technicien, du patron, il n'appartient plus à l'individu, pour des fins égoïstes. Il est désormais à la Nation qui veut vivre.

Il est à la Patrie, pour laquelle des êtres jeunes sont tombés le long du douloureux calvaire que nos armées viennent de parcourir.

Ce Travail est à la France.

Ainsi le comprennent tous ceux qui se trouvent réunis ici. Par leur présence, vous pouvez avoir la certitude, Monsieur la Gouverneur, que la Cochinchine est entrée dans la Révolution Nationale.

Représentants des patrons et ouvriers, Français et Annamites, nous vous prions de transmettre à Monsieur l'Amiral Decoux, qui a pris l'heureuse initiative de nous associer à la grande manifestation décidée par le Département, la motion suivante :

Motion

Les Français et les Annamites, représentants des divers éléments constitués de la Nation : agriculteurs, commerçants, industriels, fonctionnaires; patrons, artisans, employés et ouvriers, réunis à la Chambre d'Agriculture de Cochinchine, à l'occasion de la Fête du Travail et de la Paix sociale adressent au Chef vénéré de la Nation leur hommage de profonde gratitude pour la rénovation de la Patrie française qu'il accomplit et qui restera dans l'Histoire un fait sans précédent.

Travailleurs de la terre, des ateliers, des usines et des bureaux, tous proclament leur volonté de servir la France par le Travail, par la Paix, par l'Union et la Concorde.

.....

APRÈS LA MORT D'UN HOMME DE BIEN
Un partisan modèle de l'union franco-annamite
Feu Nguyễn-van-Cua, vu par M. Mariani
(*L'Écho annamite*, 23 mai 1941)

Pour les prisonniers de guerre indochinois en France
(*L'Écho annamite*, 2 juillet 1941)

Mariani

Commission locale des T. P.
(*L'Écho annamite*, 5 septembre 1941)

La commission locale des Travaux publics s'est réunie le 2 septembre 1941 dans la salle des délibérations du Conseil colonial, sous la présidence du gouverneur de la Cochinchine [Rivoal], assisté de l'ingénieur en chef des Travaux publics et du directeur des Bureaux. Ont pris également part aux travaux de la commission ...

Mariani, président de la Chambre d'agriculture...

A l'école Rozel*

Distribution de prix

Les meilleurs ouvriers et apprentis de Cochinchine

(*L'Écho annamite*, 29 septembre 1941)

Comme nous l'avions annoncé, la distribution des prix aux lauréats des récents concours des meilleurs ouvriers et apprentis cochinchinois s'est déroulée dimanche matin, dans une vaste salle de l'école Rozel, sous la présidence de M. le gouverneur de la Cochinchine [Rivoal], en présence de nombreuses personnalités, dont :

.....
M. [Joseph] Mariani, président de la Chambre d'agriculture ;
.....

NÉCROLOGIE

Mariani père

(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1941, p. 4)

On nous annonce le décès, survenu en Corse à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de M. Mariani, père de M. Joseph Mariani, le sympathique industriel et planteur cochinchinois, président de notre Chambre d'agriculture, directeur de *l'Indochine*

*Nouvelle**, à qui nous présentons, ainsi qu'à sa famille, nos condoléances profondément attristées.

LE GALA PÉTAÏN
(*L'Écho annamite*, 16 janvier 1942)

Le cinéma Majestic a offert une grande soirée de gala au bénéfice de la Quinzaine impériale.

.....
Dans les loges officielles... [Joseph] Mariani [pdt de la Chambre d'agriculture]

Chez Pomone
(*L'Écho annamite*, 4 février 1942)

Les deux compartiments de la rue Catinat occupés par ce magasin au nom mythologique, se révélaient trop exigus pour contenir l'affluence des visiteurs qui assistèrent à l'inauguration de l'exposition de l'artisanat japonais à Saïgon.

...
M. Joseph Mariani, président de la Chambre d'agriculture

Inauguration d'un buste du maréchal Pétain
A la commission mixte du conseil colonial
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1942)

M. Mariani, président de la Chambre d'agriculture

Inauguration d'un buste du maréchal Pétain
DANS LA SALLE DES PAS PERDUS
DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAIGON
(*L'Écho annamite*, 4 mai 1942)

Mariani, président de la Chambre d'agriculture de Cochinchine ;

Photos de guerre
(*L'Écho annamite*, 18 mai 1942)

Comme nous l'avions annoncé, le vernissage de l'exposition des photos de la guerre de la Grande Asie Orientale a eu lieu au *Continental Palace*, samedi seize mai, à dix-sept heures.

...
Dans l'affluence nippo-franco-annamite, nous avons remarqué la présence de : ...
Joseph Mariani [président de la Chambre d'agriculture]...

NÉCROLOGIE
(*L'Écho annamite*, 10 juillet 1942)

Nous apprenons avec peine les décès de :
M^{me} V^{ve} Arborati, née Alice [*sic* : *Alix*] Mayer, âgée de 75 ans, dont les obsèques ont été célébrées ce matin à 7h et demie :

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLANTATIONS MARIANI
Société anonyme créée en 1927
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943)

Objet : plantation d'hévéas dans la province de Thu-dau-mot.
Siège social : 50, rue Lefèbre, Saïgon.
Capital social : 386.000 \$, divisé en 7.720 actions de 50 \$
À l'origine, 500.000 \$, en 10.000 actions de 50 \$, dont 5.500 d'apports.
Ramené en 1929 à 450.000, puis en 1938 à 386.000, par rachat de 1.280 actions.
Parts bénéficiaires : 1.193 parts.
Conseil d'administration : MM. Joseph MARIANI, Désiré VARAINE ⁸, M^{me} V^{ve} ARBORATI ⁹.
Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Assemblée générale : dans le courant du mois de février.
Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêts aux actions, 10 % au conseil d'administration ; sur le surplus : 70 % aux actions, 30 % aux parts.
Inscription à la cote : marché local — pas de cours.

Exercices	Caoutchouc	Bénéfice net	Dividende brut		
			total	par action	par part
	tonnes	milliers de \$	milliers de \$	\$	\$
1939	66,6	46	43	4,9845	4,117
1940	69,5	53	46	5,197	4,708
1941	67	57	27	3,5	—

L'ASSEMBLÉE PAYSANNE REÇOIT M. LE GOUVERNEUR HOFFEL

⁸ Désiré Varaine : pilote du port de Saïgon. Marié en 1916 à Adèle Marie Catherine Arborati, fille d'Alix Mayer et Roch Raphaël Arborati.

⁹ Alix Mayer, veuve Arborati : née le 20 octobre 1867 à Saïgon. Sœur de [Joseph Mayer](#), l'homme du poivre. Mariée en 1885 à Roch Raphaël Arborati, né en 1856 à Bastia, employé aux Contributions indirectes de Cochinchine (rens. communiqués par Gérard Faure). Don au jardin zoologique de Saïgon (*Les Annales coloniales*, 26 août 1930), propriétaire d'une plantation de caoutchouc de 10 ha dans la province de Tayninh (*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931). Décédée en juillet 1942 (v. ci-dessus).

Elle est la mère d'Albert Arborati (1886-1971), géomètre, riziculteur, membre de la Chambre d'agriculture, conseiller colonial, et d'une fille mariée à Désiré Varaine (ci-dessus).

La place de l'agriculture dans l'économie cochinchinoise
(*L'Écho annamite*, 1^{er} février 1943)

Une réception eut lieu samedi 30 janvier à la Chambre d'agriculture de Cochinchine, en l'honneur de M. Hoeffel, notre nouveau gouverneur

Le président de l'assemblée, M. Mariani, dans son allocution, présenta ses souhaits de bienvenue au chef de la colonie et retraça les activités agricoles du pays au cours de l'an écoulé. [...]

EN MARGE DE FÊTES RÉCENTES
THÂN-NÔNG

Le génie de l'agriculture fut-il un homme ou un dieu ?
par E. DEJEAN DE LA BÂTIE
(*L'Écho annamite*, 27 avril 1944)

Les fêtes de Pâques ont coïncidé exactement, cette année, avec celles du Thanh-Minh ou de la « Clarté pure ».

On sait que les premières rappellent la résurrection du Christ et que les secondes sont consacrées à la visite des tombeaux.

Mais il est permis de dire que les unes et les autres célèbrent le renouveau de la nature ou le retour du printemps.

La vie et la mort ne sont, en effet, que deux aspects différents d'une seule chose, dans le cycle sans fin du phénomènes naturels en perpétuel recommencement.

La vie amène à la mort, et la mort aboutit à la vie, à l'image des saisons qui se succèdent toujours, dans l'ordre immuable voulu par le créateur, pour l'équilibre du monde et l'harmonie de l'univers

Dans notre plantureuse Cochinchine — où la clémence du climat confond toutes les saisons dans la chaleur féconde d'un éternel été —, nous n'avons peut-être pas prêté une attention suffisante aux cérémonies rituelles instituées en l'honneur du génie de l'Agriculture, et qui ont revêtu, au début de ce mois d'avril, un éclat particulier dans les provinces de Giadinh et de Cantho.

L'idée n'est pas neuve de rappeler aux populations de l'Extrême-Asie les inestimables bienfaits de Thân-Nông, qui enseigna aux Chinois il y a environ six mille ans, l'art de défricher la terre, d'ensemencer les sillons, de cultiver les céréales, de repiquer le paddy, d'utiliser des plantes médicinales sans remonter jusqu'à la Chine monarchique — où, pendant de longs siècles, le Fils du Ciel en personne, en présence des hauts dignitaires de son empire, inaugurerait chaque printemps les travaux des champs, en conduisant la charrue de ses mains augustes — il nous plaît de rendre hommage à l'esprit d'initiative de M. Mariani, l'excellent président de notre chambre paysanne, qui, vers 1937 ou 1938, popularisa parmi nous, par des solennités officielles, le culte du demi-dieu préhistorique dont les campagnards annamites conservent encore pieusement la mémoire.

Ainsi que l'a observé M. Mariani, Thân-Nông ne fut point un personnage purement imaginaire quoique son individualité se fût perdue dans les ténèbres des temps et que la vénération de la postérité entourât son existence d'une auréole de légende et de gloire. Les anciens Grecs n'en firent-ils pas autant pour Cérès et Pomone, ces déesses dont il fut l'émule, et peut être même — qui sait ? — le contemporain ?

Ce qui est certain, c'est que les lettrés sino-annamites associent souvent le souvenir de Thân-Nông à celui de Phuc-Hi, le premier souverain antique dont l'histoire de Chine ait perpétué le nom jusqu'à nous, lequel fut antérieur, par conséquent, aux fameux rois Nghiêu et Thuân — que la gratitude de leurs sujets regardait comme les véritables

précurseurs de la vieille civilisation chinoise, mère et foyer de la plupart des civilisations extrême-orientales.

Selon les grincheux et les sceptiques, la matière se prête admirablement aux controverses. A l'époque reculée que nous considérons, il ne devait y avoir ni écriture, ni, surtout, état civil. Les documents que nous en possédons se basent seulement sur des traditions orales évidemment dépourvues de toute valeur scientifique.

Pour ce qui est de Thôn-Nông en particulier, nous ignorons jusqu'à son identité, voire jusqu'à son patronyme. L'appellation sous laquelle on le désigne aujourd'hui n'est qu'en titre posthume à lui décerné par la reconnaissance du peuple.

Néanmoins, s'il est vrai que « c'est imiter quelqu'un que de planter des choux » (Musset *dixit*), il a bien fallu, de toute évidence, en remontant la filière des âges, qu'un premier quelqu'un fit, sans imiter personne, le « geste auguste du semeur ».

Que ce vieil original se nommât en réalité Pierre ou Paul, Machin ou Tartempion, on ne risque guère de se tromper en l'incarnant sous les traits allégoriques d'un être divinisé. C'est [ce] qu'a fait précisément pour Thôn-Nông l'esprit pratique des habitants de l'Empire du Milieu.

Loin de nous, certes, l'intention d'épuiser ce sujet de discussion, qui ne présente pas, d'ailleurs, un intérêt immédiat et palpitant. Contentons-nous de souligner que c'est à un colon français de Cochinchine — en l'espèce M. Mariani — que retient l'honneur de ressusciter aux yeux des paysans annamites une des plus antiques gloires de la vieille terre d'Asie. N'est-ce pas là encore une preuve nouvelle qu'Annamites et Français sont faits pour s'entendre, pour vivre ensemble dans ce pays fécondé de leur commun labeur ?

Comment est mort Joseph Mariani à Karachi (*Le Journal de Saïgon*, 6 juin 1947)

Nous tenons d'un témoin le récit des circonstances de la mort du regretté Joseph Mariani, président de la chambre d'agriculture, à l'escale de Karachi, le 14 mai.

M. Mariani, durant le parcours Saïgon-Karachi, s'était plaint à maintes reprises de violentes douleurs, au ventre, au foie et au cœur. Le commissaire de bord lui avait fait réserver une chambre à l'hôtel de l'aéroport pour lui éviter les cinq kilomètres qui séparent l'aéroport [du lieu] qui reçoit habituellement les passagers. Dès l'arrivée, le docteur le fit diriger vers la Douane et la Police du terrain.

Ces formalités rapidement accomplies, le commissaire fit transporter M. Mariani à la chambre qui lui était destinée, le fit asseoir. Le commissaire repartit chercher le docteur, mais il s'était à peine éloigné que l'Hindou qui était resté près de M. Mariani le rejoignait et l'avertissait que le malheureux venait de s'affaïsser. L'officier de santé, prévenu, ne put que constater le décès, dû, suivant le certificat officiel établi, à une crise cardiaque (*heart failure*) L'agent de la Compagnie Air-France se mit en rapport avec M. Beaumont, de nationalité britannique, faisant fonction de consul de France à Karachi. Au coup de téléphone donné par le secrétaire demandant quelles démarches il y avait lieu de faire, M. Beaumont ne sut ou ne voulut donner aucun renseignement ni rien faire pour aider les Français qui désiraient obtenir son avis et son intervention dans ces tristes circonstances. Voilà un singulier représentant dont l'attitude a révolté les témoins de la scène.

M. Mariani est mort à 20 heures 45 (heure locale) à l'Hôtel de Karachi Airport.

Un service funèbre eut lieu le lendemain à 18 heures 30 à la Roman Catholic Church, auquel assistaient M. Galdard, directeur de l'Indian National Airway, M. Beaumont et M. Florent, agent d'Air France à Karachi, M. Mariani repose au Christian Cemetery de Karachi.

La nécessaire a été fait pour qu'un membre de la famille de M. Mariani fut présent à l'arrivée de l'avion pour s'occuper de ses bagages, qui avaient été rassemblés et scellés en présence du chef de la Police et du commissaire du bord, le 14 mai, le soir même.
